

Société de Prévoyance Mutualiste du Personnel de la Banque de France

(Registre national des mutuelles n° 391 396 397)

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 2 juillet 2020

1- Pré-réunion du 24 juin

Le 8 juin 2020, le Président, M. LO IACONO, a adressé un message électronique à l'ensemble des administrateurs, les invitant à participer à une réunion le 24 juin, afin de préparer un Conseil d'administration devant être organisé dans les meilleurs délais.

Malgré le contexte sanitaire actuel, plusieurs administrateurs ont pu répondre à la convocation du Président :

- Mesdames : GEORGE, LE RESTE, ROYER
- Messieurs : CHAUMEIL, COLLART, EUGENE, et LO IACONO
- Etait également présente : Madame EL OUALI, Secrétaire de la SPM

La séance de travail s'est déroulée en deux parties :

- Echange de vues sur la date de l'assemblée générale et les cotisations et indemnités 2021
- Information sur l'évolution des placements et sur le renouvellement des administrateurs

Le Président a rédigé deux comptes-rendus, adressés dès le 25 juin à tous les administrateurs, et relatant le contenu des échanges. Les comptes-rendus sont retranscrits ci-dessous.

1^{er} compte-rendu

1-1 Assemblée générale

Exposé de la proposition

« Du fait de l'épidémie Covid 19, les mutuelles ont la possibilité de décaler leurs assemblées générales jusqu'au 30 octobre 2020. De façon pratique, notre imprimeur est en vacances quelques semaines en août et la délivrance du courrier est moins perturbée après les vacances d'été. Compte tenu des délais, il semble plus raisonnable de décider d'une date en octobre. Pour anticiper tout problème, le secrétariat administratif de la SPM a retenu le 15 octobre.

A cause de l'épidémie actuelle, l'atteinte du quorum nous semble difficile à tenir cette année. C'est pourquoi nous proposons une deuxième convocation en même temps que la première, au cas où, pour éviter d'avoir à renvoyer tous les documents à nos adhérents. Il faut un minimum de 6 jours ouvrés entre les deux dates. Nous avons prévu une marge supplémentaire pour permettre au courrier d'arriver.



La date du 15 octobre est proposée en première convocation et exceptionnellement, dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint, la date du 28 octobre est retenue en seconde convocation ; les votes exprimés à l'occasion de la première convocation seront valables pour la seconde.

Remarque

Il n'y a pas eu de remarque particulière ».

1-2 Niveau des cotisations et indemnités

Exposé de la proposition

« Deux études actuarielles ont été réalisées fin 2019 et début 2020. Elles se trouvent sur le site de la SPM, à la rubrique « administrateurs ». La première a été faite sur la même grille de cotisations, et la seconde sur un aménagement prenant en compte l'âge des adhérents pour la fixation des cotisations.

La première étude a abouti à un tarif d'équilibre sur 5 ans, avec un déficit de 50 000 euros par an, de 97.79 euros, et sur 10 ans de 105.39 euros. Le nouveau tarif serait à appliquer dès 2021.

La seconde étude conduisait à une nouvelle grille ne s'appliquant qu'en 2022.

Ces deux études estimaient le nombre de décès en 2021 et 2022 autour de 375 décès. Malheureusement, la pandémie actuelle risque de faire monter les décès autour de 400 en 2020 et 2021.

C'est pourquoi une hausse des cotisations pour 2021 semble nécessaire.

La somme de 94 euros semble la plus appropriée, en attendant que le Conseil décide pour 2022 de la stratégie tarifaire à mettre en place.

Remarques

L'épidémie et le confinement auront un impact sur les décès de nos adhérents. Il est difficile de l'estimer. Les adhérents comprendront que les cotisations évoluent. Il est prématuré de modifier toute la grille tarifaire. C'est pourquoi l'idée de ne toucher qu'à la cotisation de base est retenue.

Sur l'augmentation, 2 euros a paru faible et 6 trop élevé, 4 semble le bon chiffre ».

2^{ème} compte-rendu

2-1 Finances

« M. COLLART, Trésorier Général, a fait un point sur l'évolution de nos placements depuis le début de l'année et sur la gestion des réserves.

Deux comités financiers ont eu lieu et nos deux gérants ont fourni un état de leur portefeuille pour cette réunion. Les documents seront sur le site internet.

Pour résumer, les marchés des actions s'apparentent au grand huit depuis le mois de mars et il est difficile d'anticiper leur évolution. Le choix d'avoir une grande poche de liquidités et d'être concentrée sur des valeurs de qualité tant américaines qu'européennes fait que la SPM s'en sort très bien eu égard aux conditions de marché.



Néanmoins, l'absence de visibilité nécessite une vigilance de tous les moments. Le Trésorier prévient qu'il se réserve la possibilité de vendre très massivement s'il sent que la situation des marchés le nécessite.

La gestion de la trésorerie a nécessité un nombre de décaissements plus importants liés à divers facteurs et à des montants aussi plus élevés compte tenu du paiement de l'impôt.

De plus, le prélèvement des cotisations a dû être décalé d'un mois compte tenu de la non-possibilité d'avoir accès à nos locaux en raison des circonstances sanitaires. Heureusement, les liquidités étaient abondantes et ont donc permis un parfait fonctionnement de flux de notre trésorerie.

Le Trésorier Général tient à remercier tout particulièrement Mme Véronique LE RESTE, Trésorière-Adjointe, pour l'aide efficace qu'elle lui a apportée dans la gestion courante des règlements des prestations aux bénéficiaires. Aide des plus appréciables qui lui a permis de se consacrer entièrement à la surveillance des marchés financiers ainsi qu'à leur évolution, mais surtout aussi à la bonne tenue de l'ensemble des portefeuilles-titres de la SPM.

Pour compliquer la tâche du Trésorier Général, notre gérant M. BOUCHÉ de Swiss Life, qui nous donnait pleine satisfaction, est parti et a été remplacé par M. BLEINES qui a une gestion plus classique. Et notre banquier privé, M. PICARD, a annoncé son départ en septembre prochain... »

Depuis le début de l'année, le nombre de comptes-titres de la Bred a été réduit comme décidé au dernier Conseil d'administration de 2019 (*information hors réunion*).

2-2 Candidats administrateurs

« En 2021, le ratio du tiers d'administrateurs de plus de 70 ans va être dépassé. En anticipation, passer de 18 à 19 administrateurs avec un candidat de plus pour la prochaine Assemblée générale pourrait être judicieux à condition de trouver un candidat.

Après échanges, le candidat idéal serait une femme jeune travaillant à Paris ».

2- Conseil d'administration électronique

Sur la base des préconisations formulées par les participants à la pré-réunion, M. LO IACONO, Président, décide le 25 juin de convoquer un Conseil d'administration via la messagerie électronique.

L'article 9 de l'ordonnance n° 2020-290 du 25 mars 2020 autorise toujours le recours à ce mode de consultation à distance.

Les membres du Conseil, outre les comptes-rendus dont ils ont eu connaissance en même temps que la convocation écrite, ont accès sur leur site internet dédié à tous les autres documents dont ils pourraient avoir besoin pour se prononcer.



Il est demandé aux administrateurs de voter avant le 30 juin minuit sur deux questions :

- **Question n°1** : approuvez-vous la date du 15 octobre 2020 en première convocation et, exceptionnellement, pour le cas où le quorum ne serait pas atteint, la date du 28 octobre en seconde convocation ? Les votes exprimés à l'occasion de la première convocation seront valables pour la seconde. **Oui/Non ?**
- **Question n°2** : approuvez-vous pour l'année 2021 le passage de 90 à 94 euros de la cotisation « Actifs et Agents Banque de France retraités » pour « un adhérent de 40 ans au moins ayant adhéré avant l'âge de 51 ans, et/ou son conjoint » ? **Oui/ Non ?**

Le Président a centralisé les votes des administrateurs au fur et à mesure de leur réception. Les votes ont été exprimés selon la procédure électronique « réponse à tous ». Les derniers votes étant parvenus le 2 juillet, cette date sera la date officielle du Conseil.

Ont voté :

Mesdames : DELEBECQ, DOURNEAU, GEORGE,

HEBREARD, LE RESTE, ROCHER, ROYER

Messieurs : ALLARD, BONNETE, CHAUMEIL, CHEVALIER, COLLART

COULOT-BRETTE, EUGENE, HAGUENAUER, LO IACONO

Sont excusés :

Madame : BETHUEL

Monsieur : ZIMMERMANN

16 administrateurs ont voté, détenant au total 16 voix sur 18.

Le quorum nécessaire à la validité des opérations (article 23 et 32 des statuts) est atteint.

Résultat des votes :

- La date de l'Assemblée générale et la date de repli ont été adoptées à l'unanimité
- Le passage de la cotisation de 90 à 94 euros a été adopté à la majorité des votes exprimés (15 voix pour et 1 voix contre)

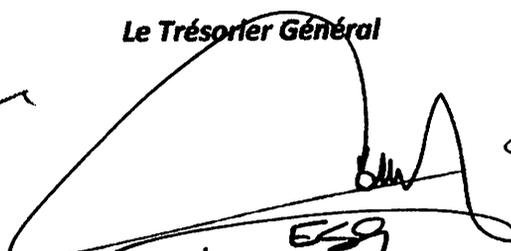
Le Secrétaire Général

Le Trésorier Général

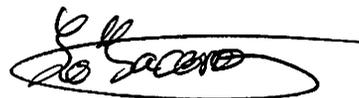
Le Président



Patrick BONNETÉ



Jean-Pierre COLLART



Yves LO IACONO